

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 77

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy, M. Allisio, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessigny, Mme Diaz,  
M. Dufosset, M. Fouquart, Mme Galzy, M. Golliot, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Marais-Beuil,  
M. Mauvieux, M. Salmon et M. Weber

-----

**TITRE**

Compléter le titre par les mots :

« et l'indépendance économique de la Nation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La disparition de l'aciérie primaire affaiblit l'indépendance économique de la France car elle la rend dépendante d'importations d'acier brut, un matériau indispensable à la défense, aux infrastructures, à l'automobile ou à l'énergie. Sans capacité nationale de production, la France subit les fluctuations de prix, les tensions logistiques et les décisions politiques de pays fournisseurs. Elle perd aussi la maîtrise technologique et industrielle permettant d'adapter rapidement ses capacités en cas de crise. Enfin, la fermeture des hauts-fourneaux désagrège des chaînes de valeur entières, réduisant la base productive nationale et la souveraineté stratégique nécessaire à une économie résiliente.

En conséquence, le présent amendement vise à insister sur l'importance de la sauvegarde d'ArcelorMittal France dans une perspective d'indépendance économique de notre pays.